INFANTERIE DE LIGNE

GRENADIERS ET VOLTIGEURS 1804-1813

ARMÉE FRANÇAISE

PLANCHE Nº 17

A première et la dernière compagnie de chaque bataillon d'Infanterie étaient compagnies d'élite et composées, l'une de grenadiers, et l'autre de voltigeurs.

Les grenadiers existaient depuis longtemps dans l'armée française. Choisis parmi les meilleurs soldats, de haute taille, ils avaient des distinctions particulières auxquelles ils tenaient beaucoup, et dont les plus typiques étaient le bonnet à poil, les épaulettes et le port de la moustache et du sabre.

Leur uniforme était le même que celui des fusiliers, mais au lieu de pattes d'épaules, ils avaient les épaulettes à franges, entièrement rouges, maintenues par des passants de même couleur, et comme ornements de retroussis, des grenades rouges en drap découpé.

Il y eut quelques variantes dans ces distinctions et il est probable que parmi les régiments ayant porté l'habit blanc, ceux qui adoptèrent les retroussis de la couleur distinctive les ornèrent de grenades blanches. Il est même possible que des grenades de la couleur distinctive aient été portées sur les retroussis blancs.

Le plus souvent, les grenadiers sont représentés avec le bonnet à poil, alors qu'ils ne s'en coiffaient que pour les parades et les combats.

Il devait être confectionné en peau d'ourson, d'où le nom de bonnet d'« oursin », comme on disait sous l'Empire, mais il dût être bien plus souvent en peau de chèvre, sans pour cela perdre son nom.

Il était orné, sur le devant, d'une plaque en cuivre, portant généralement en son milieu une grenade enflammée ; son fond ou « cul de singe » était recouvert de drap écarlate, galonné de blanc en forme de croix ; il était agrémenté d'un cordon natté, rouge ou blanc, terminé par une raquette et un gland, et d'un plumet écarlate, ayant à sa base la cocarde nationale (fig. 2 et 21).

Souvent, les bonnets à poil furent donnés en gratification par l'Empereur, aux régiments qui s'étaient distingués ou qui en faisaient la demande.

s'étaient distingués ou qui en faisaient la demande.

Les bonnets devaient être conformes à celui qui est décrit par l'arrêté du 4 Brumaire An X (27 octobre 1801), c'est-à-dire avoir le fond en mosaïque bleue et rouge, galonné de blanc et être orné d'un cordon rouge partiellement natté (fig. 9).

En réalité, il semble que le fond fut toujours rouge et que le cordon, beaucoup plus long que le règlement le voulait et natté entièrement, forma guirlande devant et derrière.

La forme et les dimensions du bonnet restèrent toujours à peu près les mêmes, mais sa composition put varier et nous le voyons porté sans plaque, avec cordon blanc au 21e régiment, avec plaque et visière, comme le bonnet qui fut réglementé en 1791, au 8e de ligne (fig. 11).

Sur la planche 35 du 16e volume de l'Uniformenkunde, Richard Knôtel représente un grenadier du 93e, dont le bonnet porte, en guise de plaque, une grosse grenade en cuivre découpé, avec le numéro dans la bombe.

Un dessin du général Vanson, publié dans le Carnet de la Sabretache en juin 1911, nous montre un grenadier du 108e vers 1813, encore coiffé du bonnet à poil, mais celui-ci dépourvu de cordon, est orné d'une plaque portant le numéro ajouré et dont le haut est découpé en forme de grenade (fig. 10).

Encombrant et chaud, le bonnet était remplacé en temps ordinaire et en tenue de ville par le chapeau ; celui-ci, orné d'un pompon rouge en forme de carotte et quelquefois de passants et de macarons rouges dans les cornes était porté « en bataille » (fig. 1 et 21).

Pendant les campagnes de 1805 et de 1806, certaines compagnies de grenadiers n'eurent que le chapeau comme coiffure.

En route, le bonnet était placé sur le havresac, dans un étui en toile cirée ou en coutil, fermé à chaque bout par une coulisse, ce qui permettait d'entrer le bonnet d'un côté et de le sortir de l'autre, sans en rebrousser le poil ; le cordon se plaçait à l'intérieur du bonnet et le plumet, enveloppé soigneusement, était ficelé sur le fourreau du sabre (fig. 1).

Lorsque les grenadiers se coiffaient du bonnet à poil, ils portaient leur chapeau sur le havresac.

A cette date, le shako n'était pas une nouveauté dans l'infanterie de ligne. Déjà en novembre 1800, le ministre faisait délivrer des shakos aux éclaireurs des 5e, 6e, 35e et 64e demibrigades de ligne. Ceux-ci, première forme de voltigeurs, furent formés à l'effectif d'une compagnie de 100 hommes par bataillon, probablement en août 1800, dans les 12e, 35e, 45e et 64e demi-brigades de ligne et 26e légère (Correspondance de Napoléon, 18 juillet 1800).

Nous pouvons admettre que les compagnies de voltigeurs, sauf celles qui faisaient partie de la division de grenadiers de la réserve, prirent le shako en 1807, en même temps que les fusiliers, tout en conservant le chapeau comme coiffure de ville, les compagnies d'élite ayant deux coiffures.

Confectionné en feutre, orné de chevrons en cuir noir sur les côtés, ou garni de galons verts ou jaunes en haut et en bas et même de chevrons jaunes, il avait les mêmes plaques et jugulaires que les shakos des fusiliers.

La plus grande diversité régna dans les pompons, plumets et cordons.

Souvent le pompon est sphérique, de couleur verte ou jaune, avec ou sans houppe ; il peut être en forme de carotte (fig. 25). Le Bourgeois de Hambourg agrémente le shako d'un voltigeur du 13e de ligne d'un curieux pompon blanc, portant sur le devant un disque noir et surmonté d'une houppe jaune (fig. 13).

Le plumet fut d'une seule couleur, vert ou jaune, ou de deux couleurs, vert à sommet rouge, vert à base jaune, jaune à sommet vert ou rouge, rouge à sommet jaune, mais il semble bien que le plumet vert à sommet jaune a été le plus porté.

A côté du rudimentaire cordon blanc, sans plaques nattées ni glands, porté par le voltigeur du 13e (fig. 26), nous en trouvons d'autres, le plus souvent entièrement verts, terminés par les raquettes et les glands habituels.

Ils peuvent être également mélangés d'une plus ou moins grande proportion de jaune (fig. 5, 13, 14, 25), ou entièrement jaunes (fig. 15).

Le numéro du bonnet de police des voltigeurs était flanqué de deux cors découpés en drap jaune et la houppe terminant la flamme était verte ou jaune, ou bien mélangée de ces deux couleurs.

Comme tout ce qui était passementerie, les épaulettes offraient beaucoup de variété ; quelquefois d'une seule couleur, verte ou jaune, elles étaient le plus souvent vertes à tournantes jaunes et plus rarement vertes avec tournantes rouges. Nous en voyons aussi des rouges avec tournantes et franges jaunes. Enfin, il y eut également des épaulettes de voltigeurs avec le dessus recouvert d'écailles de cuivre. Les dragonnes étaient vertes unies ou rehaussées de rouge ou de jaune.

Généralement le collet de l'habit était passepoilé de rouge, mais on voit aussi le passepoil bleu ; quelquefois il est inexistant.

Il semble qu'avec l'habit blanc, mis en service en 1806 dans quelques régiments, le collet jonquille n'était pas toujours porté par les voltigeurs ; ils n'avaient d'autres insignes que leurs épaulettes, leurs ornements de retroussis et les accessoires de leurs shakos, insignes non réglementaires

Le voltigeur du 64° vers 1804, déjà cité, dessiné par le général Vanson porte l'habit bleu, à collet rouge passepoilé de blanc et orné d'épaulettes vertes à tournantes rouges. Ses poches sont en long et ses ornements de retroussis sont les deux chiffres formant le numéro du régiment.

Au 96°, on dut trouver le collet chamois insuffisant puisqu'on adopta la même couleur pour les pattes de parements ; souvent d'ailleurs, les parements de la veste furent jaunes comme le collet.

Les retroussis des habits étaient ornés de cors jaunes ou bleus en drap découpé. Sur les retroussis de couleur, particulièrement avec l'habit blanc, ils devaient être jaunes ou blancs.

Il semble que pendant les premières années de l'Empire, la grenade et le cor alternés aient été très à la mode ; voir à ce sujet, dans le « Carnet de la Sabretache » 1893, page 135 et 1911

Le fusil de dragons qui armait les voltigeurs est représenté sur la planche 7, figure 18 ; il pouvait être remplacé par le fusil d'infanterie raccourci.

Les figures 16 et 18 représentent, la première le sabre-briquet du modèle de l'An IX et la seconde celui du modèle de l'An XI. Tous deux sont à lame plate.

La garde du modèle An IX est en laiton, d'une seule pièce, composée d'une branche arrondie formant quillon, terminée par un bouton surmontant une petite embase en tronc de pyramide, et d'une poignée à 28 canelures.

Le fourreau est plat, en cuir noir, raîné sur chaque bord ; son bout en cuivre est très court et sa chape de même métal comporte un tirant en buffle, pincé entre le cuivre et le cuir.

Le sabre du modèle An XI est de même forme, mais à quillon terminé par un bouton rond et poignée à 21 cannelures.

Quand le shako fut donné à l'infanterie, beaucoup de compagnies de grenadiers l'adoptèrent en remplacement du bonnet ; il est possible d'ailleurs, que le shako, substitué au chapeau comme coiffure habituelle, ait été en service concurremment avec le bonnet. Dans ce cas, lorsque les grenadiers arboraient l' « ourson », le shako était relégué sur le havresac, comme auparavant le

Par la suite, le shako devint la coiffure de parade ; néanmoins, à la chute de l'Empire, le bonnet à poil n'avait pas encore complètement disparu.

Dès 1807-1808, il semble bien qu'il y ait eu plusieurs modèles de shakos simultanément en

usage. Ils pouvaient être entièrement noirs et garnis de chevrons en cuir, comme ceux des fusiliers (fig. 3), ou bien galonnés de rouge en haut et même en bas, avec ou sans chevrons rouges (fig. 12), parfois aussi munis de jugulaires ; les uns et les autres ornés de cordons nattés rouges ou blancs

Les plaques furent de divers modèles ; en plus de la plaque en forme de losange, portant l'aigle couronnée au-dessus du numéro, nous voyons représentées la plaque pleine, avec l'aigle en relief, posée sur un rectangle plus allongé portant le numéro (fig. 13), l'aigle couronnée et découpée, posée sur un soubassement rectangulaire (fig. 5), ou en forme de bouclier antique avec le numéro au milieu (fig. 14 et 15) ; cette dernière forme prévaudra par la suite et sera réglementée en 1812.

Au 63°, la plaque était remplacée par une grande grenade découpée portant vraisemblablement le numéro dans la bombe (fig. 12).

Tous ces shakos avaient le pompon et le plumet rouge. Le plumet du 63e, à base blanche, étant une exception.

Bien qu'il y ait eu des variantes dans la forme des pompons, ils sont le plus souvent sphériques et traversés par la tige du plumet (fig. 3 et 12). Nous en trouvons également avec flamme rouge (fig. 22) ou en forme de carotte ou de pomme de pin.

Quelques régiments, le 22e par exemple, avaient adopté pour leurs grenadiers, les épaulettes rouges à tournantes blanches (fig. 3). Il y eut même des épaulettes à dessus recouvert d'écailles

Quant aux dragonnes, nous les voyons presque toujours entièrement rouges et rarement rehaussées de blanc.

Le bonnet de police des grenadiers était de la même forme et avait les mêmes couleurs que celui des fusiliers ; il se distinguait par deux grenades rouges découpées, encadrant le numéro du

La veste était munie de passants d'épaulettes ; elle devait avoir le collet rouge et les parements bleus, mais il est probable que souvent, ces derniers furent également rouges.

Les compagnies de voltigeurs ont été créées par Décret du 2e jour complémentaire de l'An XII (20 septembre 1804).

Réglementairement, les soldats qui les composaient devaient porter l'uniforme de leur régiment, avec le collet chamois à l'habit et à la veste et être armés du fusil de dragon et du sabrebriquet, mais le collet chamois ayant vraisemblablement été jugé une distinction insuffisante, les épaulettes à franges furent adoptées, le cor de chasse devint leur emblême et orna leurs retroussis, leur giberne, et les rosaces de jugulaires de leurs shakos, enfin la couleur verte domina souvent dans leurs épaulettes, plumets, pompons, cordons de shakos et dragonnes.

Les voltigeurs, lestes et de petite taille, portaient la moustache.

Dès leur création, ils ont dû porter le chapeau orné d'un pompon jaune ou vert.

Ils sont peu représentés avec cette coiffure ; nous pouvons citer, néanmoins, celui du 95e, vu à Nuremberg en mars 1806. (Bibliothèque du Musée de l'Armée), dont le chapeau, porté en bataille. se distingue de celui des fusiliers par un pompon rond, de couleur verte surmonté d'une houppe jaune (fig. 6). Un dessin du général Vanson, reproduit dans le Carnet de la Sabretache en juin 1911, représente un voltigeur du 64e, coiffé d'un chapeau porté en bataille, à passants rouges, macarons rouge et vert dans les cornes et pompon rouge, en forme de blaireau, avec un cercle vert à la base.

Les collections alsaciennes nous fournissent, le voltigeur du 18e de ligne vers 1805-1806, son chapeau, gansé de jaune et orné d'un plumet vert à sommet jaune, est porté en colonne.

Les voltigeurs ont-ils pris le shako en même temps que les fusiliers ? C'est probable ; mais il nous faut rappeler qu'en octobre 1804, tous les corps de la division de Grenadiers de la réserve (plus connus sous le nom de « Grenadiers d'Oudinot ») composés de compagnies de grenadiers et de voltigeurs tirés de différents régiments de l'Armée d'Angleterre, avaient des bonnets de grenadiers

Son fourreau est arrondi, le bout de fourreau est plus long et sa chape comporte un pontet auquel est cousu le tirant.

Les compagnies d'élite étant armées du sabre, leur équipement comprenait un baudrier

porte-sabre, attribué également aux sous-officiers, caporaux, tambours et cornets.

Conformément à l'arrêté du 4 Brumaire An X (27 octobre 1801), il devait mesurer 1620 mm. de longueur sur 610 de largeur ; la patte portant le sabre avait 135 de longueur, une piqûre la séparait en deux passants, l'un de 81 pour le sabre et l'autre de 54 pour le fourreau de basonnette ; une boucle étroite à deux ardillons, cousue sous le porte-sabre, servait à régler la longueur du baudrier ; deux petites boucles carrées en cuivre, enchappées en buffle avec passant, servaient à maintenir le fourreau du sabre et celui de la baïonnette.

Le 7 octobre 1807, il fut décidé que les voltigeurs ne seraient plus armés du sabre briquet,

mais il ne semble pas que cette mesure ait été très respectée.

Nous donnons figure 8 les détails du fusil du modèle de l'An IX, modifié en l'An XIII, la sous-garde, la grenadière, la contre-platine, la plaque de couche et les ressorts de garnitures, l'ensemble du fusil est représenté planche 3, figure 22.

Il nous faut dire quelques mots d'un accessoire presque jamais représenté et pourtant indis-

pensable ; nous voulons parler de l'épinglette ou débouche-lumière.

Suspendue à une chaînette de cuivre, attachée elle-même au second bouton du revers droit de l'habit, ou au second bouton de droite de la capote, l'épinglette servait à déboucher la lumière du canon de fusil, fréquemment encrassée par la poudre, aussi les fantassins devaient-ils la conserver soigneusement.

Le grenadier de la figure 21, prêt au combat et coiffé de son ourson est l'interprétation d'une gravure allemande ; sous son sac est attaché un rouleau d'étoffe peu volumineux qui est vraisemblablement un sarrau.

Le curieux sergent le shako sur l'oreille, représenté figure 23, d'après un tableau naîf noté à l'hôtel Drouot, a tout à fait l'allure crâne d'un sergent rengagé et décoré. Il est en tenue de ville, peut-être même en congé ce qui expliquerait le port de la canne et des bottes à revers ; ses parements sans pattes sont curieux et nous regrettons que le numéro de la plaque de shako ne soit

Le voltigeur de la figure 25 est tiré de l'album du Bourgeois de Hambourg ; ses parements, sans pattes ni fentes visibles, sont vraisemblablement ouverts en dessous comme ceux d'un surtout. Comme les pattes de parements ne jouaient aucun rôle dans les distinctions des régiments habillés en blanc, on comprend fort bien leur suppression.

Le grenadier de la figure 22, présente la même particularité.

L. ROUSSELOT.

DÉSIGNATION DES FIGURES

IMPRIMERIE L CAMUS VILLEJUIF . PHOTOGRAVURE CLEMENCEAU VILLEJUIN

- 1. Grenadier en tenue de route, 1805-1807.

- Grenadier en tenue de route, 1805-1807.
 Caporal de grenadiers, grande tenue.
 Grenadier du 22° de ligne, 1807-1808.
 Voltigeur en grande tenue.
 Voltigeur du 24° de ligne, 1807-1808.
 Voltigeur du 95° de ligne en tenue de ville, 1805-1806.
 Voltigeur en tenue de campagne, 1808-1813.
 Détail du fusil, modèle An XIII.
 Bonnet à poil de grenadier, An X.
 Bonnet à poil du 108° de ligne, vers 1813.
 Bonnet à poil du 8° de ligne, 1807-1808.
 Shako de grenadier du 63° de ligne, 1807-1808.
 Détails particuliers aux voltigeurs : du 8° de ligne 1807-1808.
 Détails particuliers aux voltigeurs du 21° de ligne,
 Détails particuliers aux voltigeurs du 21° de ligne,
- Détails particuliers aux voltigeurs du 21^e de ligne, 1807-1808.

- Détails particuliers aux voltigeurs du 94^e de ligne, 1807-1808.
- Sabre-briquet, modèle An IX.

- Baudrier porte-sabre, modèle An X.
 Sabre-briquet, modèle An XI.
 Epaulette et ornements de retroussis de grenadier.
- 20. Epaulette et ornements de retroussis de voltigeur.
- Grenadier en tenue de combat, 1807. Grenadier du 15^e de ligne, 1808-1809.
- Sergent de voltigeurs.
- 24. Voltigeur en tenue de quartier.
- Voltigeur du 96^e de ligne, 1805-1808.
 Voltigeur du 13^e de ligne, 1808-1809.

L'échelle de proportions s'applique aux figures 8 à 9 et 16 à 20.